

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

**Séance du mercredi 27 mars 2024**

**Délibération N° DE 2024 023**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	27	32
Date de la convocation : 20/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
32	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE RIGUEPEU, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, BROSSARD Sandrine, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par COELHO Véronique, CAILLAVET Isabelle représentée par NETO Barbara, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, CHAULET Anthony représenté par CUEILLENS Caroline, NARRAN Béatrice représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAHUZAC Philippe, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William, MENAL Pierrette, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, COUDERC Vanessa, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nadine ARQUE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC 2024**

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC pour l'année 2024 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 6 658 214,90 €**

**En dépenses à la somme de : 6 658 214,90 €**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	455 203,68 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 265 000,00 €
014	Atténuations de produits	1 111 205,95 €
023	Virement à la section d'investissement	275 671,04 €
65	Autres charges de gestion courante	2 696 802,91 €
66	Charges financières	41 409,25 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	133 339,75 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 978 632,58 €</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 724 650,14 €
013	Atténuations de charges	0,00 €

Publié le  
Transmis à la Préfecture le 11/04/24



Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	90 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 361 723,24 €
74	Dotations et participations	725 027,00 €
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00 €
77	Produits spécifiques	22 232,20 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 978 632,58 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	511 696,64 €
001	Solde d'exécution section investissement	167 885,68 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>679 582,32 €</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	403 911,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	275 671,04 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>679 582,32 €</b>

**ADOpte A LA MAJORITE.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Nadine ARQUE  
Secrétaire de séance